

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2012

Présents : BERNOS, PAILLAS, IDOMENEE, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Joelle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Anne BARBET	à	Dominique QUEHEILLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre VIDEGARAY	suppléant de	André MINJUZAN
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Joseph LEES, Jean CASABONNE, Alain TEULADE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120301-14- ECO

PARC D'ACTIVITES PIERRE LANNERETONNE : DESSERTTE DU LOT MARTIN

M. DOMECCQ précise que Monsieur MARTIN s'est rendu acquéreur d'un lot sis sur le parc d'activités Pierre Lanneretonne pour y créer un bâtiment artisanal.

Il s'agit d'un lot situé en bordure de la voie d'accès à la déchetterie dont la desserte (voirie et réseaux) n'avait pas été réalisée dans l'attente d'une demande précise de l'acquéreur.

Monsieur MARTIN vient d'entreprendre les travaux et a précisé ses besoins.

Aussi, il convient de réaliser les travaux d'aménagement correspondants pour un montant de :

- VRD : 2 153.80 € HT
- Electricité (36 Kwa) : 862.56 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget annexe du Parc d'activités Pierre Lanneretonne, section Investissement.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** Le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à engager les travaux nécessaires
- **VOTE** les crédits correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 01 mars 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT